

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze, le 4 octobre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

Etaient présents : LEMOINE Thierry, GIRARD Betty, LOUIS Daniel, HENNINOT Nathalie, ESTRABAUT Vincent, TRICOT Sylvie, HUVENOIT François, JOLY Jean-Marie, COZZA Mario, THIERRY Christian, THEVENIN Jean.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : L'ANTHOËN Audrey,

SAINT LEUX Guy ayant donné pouvoir à LOUIS Daniel

Monsieur LOUIS Daniel a été élu secrétaire.

Date de convocation : 28/09/2012

Date d'affichage : 28/09/2012

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 11 – Votants 12

Rappel de l'ordre du jour :

- Adhésion à l'agence d'ingénierie du département de l'Aisne
- Adhésion au service de prévention de médecine préventive
- USED A – éradication de 10 ballons fluorescents
- Délibération sur la délégation du droit de chasse
- Renouvellement du bail du « petit logement »
- Délibération sur le nouveau périmètre de la CCVA
- Travaux en cours - commissions
- Questions diverses.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2012- 11 ADHESION A L'AGENCE D'INGÉNIERIE DU CONSEIL GENERAL

Le maire prend la parole :

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'État n'intervient plus dans le champ de l'ingénierie publique concurrentielle et n'assure plus aucune prestation pour le compte des collectivités en dehors du conseil apporté au titre de l'aide technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT), elle aussi, remise en question par l'effet de la révision générale des politiques publiques.

À partir de ce constat et de ses conséquences sur la réalisation de certains programmes d'aménagement des collectivités, principal moteur de l'ingénierie, le Conseil Général de l'Aisne et l'Union des Maires de l'Aisne ont initié une réflexion sur la création d'une structure de coopération et de mutualisation dans le domaine de l'ingénierie publique afin de répondre à un besoin et aux attentes des territoires.

Le 4 juin 2012, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la création d'une Agence départementale d'ingénierie aux collectivités qui interviendra dans les domaines de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en voirie et bâtiment, et de la maîtrise d'œuvre en voirie.

Il est proposé ce jour à notre commune de faire, aujourd'hui, acte d'adhésion à cette Agence départementale selon les modalités décrites au projet de statuts joint.

Cette adhésion de notre commune avant le 1^{er} octobre 2012 nous permettra de bénéficier des prestations de l'Agence dès janvier 2013 et de participer à sa création en tant que membre fondateur.

L'Assemblée générale constitutive de cette Agence sera organisée au 4^e trimestre 2012 et permettra de désigner les représentants des communes au sein du Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal,

Vu les projets de statuts et annexe financière transmis par le Président du Conseil Général de l'Aisne,

Vu l'exposé du M. le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'**unanimité des membres présents**,

- Demande au Maire de solliciter l'adhésion de la commune à l'Agence avant le 1^{er} octobre auprès du Département de l'Aisne,
- Adopte le projet de statuts et son annexe relative au protocole financier,
- Acte que le Maire, ou son représentant, membre du Conseil Municipal siégera aux Assemblées générales.

2012- 12 MEDECINE PRÉVENTIVE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée,

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service de prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

D'adhérer au service de prévention et santé au travail du Centre de Gestion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de confier au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Aisne la prestation de prévention et santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

2012- 13 ERADICATION DE 10 BALLONS FLUORESCENTS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage l'éradication de 10 ballons fluorescents sur notre commune

Le coût total des travaux s'élève à **5 193.36 € HT**

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de **2 337.10 euros**.

Après avoir écouté l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la rénovation de l'éclairage public,
- s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2012- 14 DELEGATION DE L'ACTIVITÉ DE CHASSE SUR LES CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de demande concernant la chasse sur les chemins ruraux riverains aux propriétés sur lesquelles ils détiennent le droit de chasse adressé par Jean-Michel HENNINOT, président de la société de chasse de Trosly-Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la rédaction de cet arrêté, et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2012- 15 RENOUELEMENT BAIL PETIT LOGEMENT

Le bail du logement sis 16 place Adalbert Brun, dit "petit logement", occupé par Monsieur Gilles DENIS, est arrivé à expiration au 30 juin 2012.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents :

- ♦ **Décide** le renouvellement du bail de M. DENIS pour une période de 1 an à compter du 1^{er} juillet 2012,
- ♦ **Fixe** le loyer à 340 €, conformément à l'indice de référence des loyers
- ♦ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

2012- 16 NOUVEAU PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'AILETTE

Monsieur le Maire fait lecture de l'arrêté portant projet d'un nouveau périmètre de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette intégrant les communes de Besmé, Blérancourt, Bourguignons-sous-Coucy, Camelin, Fresnes, Manicamp et Quierzy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité des membres présents** accepte le projet du nouveau périmètre de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette, **mais** si les communes de **Manicamp et de Quierzy**, trouvent une solution pour intégrer la Communauté de communes de Chauny-Tergnier, le Conseil Municipal n'y voit aucune opposition.

TRAVAUX EN COURS - COMMISSIONS

Suite à la panne de la chaudière du logement ouest, cinq entreprises ont été consultées. Après étude des devis, le Conseil Municipal décide de choisir le moins cher et confit à la SARL Patrice HENNINOT la tâche de changer la chaudière.

Après le dernier sinistre concernant le Foyer rural, le Conseil Municipal avait décidé de poser une clôture afin de limiter l'accès aux véhicules lorsque celui-ci n'est pas utilisé. Trois entreprises ont été consultées, seules deux ont répondu. Le Conseil Municipal émet un avis favorable au devis de la SARL CCM sous certaines conditions concernant la description du portail notamment.

Le lot de peupliers proposé à la vente le 14 mai 2012 n'a pas trouvé preneurs. Le marché étant au plus bas, ce lot ne sera pas remis à la vente avant l'été prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05.

Le secrétaire de séance :

Daniel LOUIS